



**Inova Pulp & Paper  
(IPP)**



## **Projet de construction d'une usine de recyclage des papiers usagés en pâte à papier désencrée Site IPP à Alizay (27)**

**Demande de modification de l'Autorisation d'exploiter de la société  
Double A**

### **Dossier de demande d'autorisation environnementale**

**PJ n°63 : Avis du Maire pour la remise en Etat**



**Rapport n°111292/Version A – Novembre 2021**

Projet suivi par Elsa LE PRIEUR – 06.03.93.08.58 – [elsa.leprieur@anteagroup.fr](mailto:elsa.leprieur@anteagroup.fr)

# DÉPARTEMENT

EURE

EXTRAIT DU REGISTRE  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ALIZAY

SEANCE DU MARDI 29 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 29 juin, 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi notamment la loi n°2020-1379 et l'utilisation de dispositifs dérogatoires en période de confinement en lien avec la crise Covid 19, fixant le quorum des assemblées délibérative au tiers de ses membres, à huis clos, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Arnaud LEVITRE, Maire.

Nombre de membres		
Afférent au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	12

VOTE : pour : 12

contre : 0 abstention (s) : 0

N° 10 -2906-21

Date de la convocation

22/06/2021

Objet de la décision

Environnement - avis sur la remise en état du site – société « InovaPulp and Paper »

**PRESENTS** : Arnaud LEVITRE, Yves GRENIER, Martine ROBERT, Zahir MECHKOUR, Véronique GAUTIER, Patrice L'HERMITTE, Céline BACHELET, Michael SAINT- PIERRE, Emma COLLONGUES, Françoise BACHELET, Antoine LOPY,

**ABSENT(E)S EXCUSE(E)S** : Gaëtan LEVITRE, Jean Claude LEVILLAIN, Priscillia DOS SANTOS, Sophie MANSUY, Delphine VERKINDER,

**ABSENT(E)S POUVOIR(S)** : Pascal RUSE,

**ABSENT(E)S** : Estelle COUTURIER, Jean Luc TESSON,

**SECRETAIRE** : Françoise BACHELET

Environnement - avis sur la remise en état du site – société « InovaPulp and Paper »

Le Conseil Municipal

- Ayant entendu le rapport d'Arnaud LEVITRE Maire,

**VU :**

- Le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'article D181-15-2-1-11 du code de l'environnement, sur la remise en état du site en cas d'arrêt définitif de l'entreprise,

**CONSIDERANT :**

- La localisation du site en zone Uz : PLUih de l'agglomération Seine Eure,
- Le niveau de dépollution requis sera en rapport avec la classification de cette zone en lien avec un usage futur qualifié de non sensible,
- Les opérations que l'entreprise « InovaPulp and Paper » (IPP) mènera en cas d'arrêt définitif
  - Mise en sécurité du site
  - Evacuation des produits dangereux résiduels en filière agréée
  - Evacuation de tous les déchets présents sur le site vers les filières de valorisation ou d'élimination autorisée
  - Arrêt de toutes les utilités
  - Enlèvement des installations démontables et transportables vers d'autres centres de la société

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700082-20210629-N1062021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2021

Affichage : 05/07/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



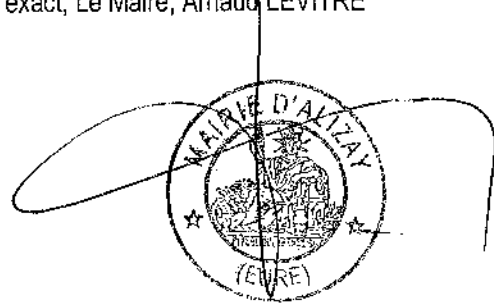
- Démantèlement des installations avec l'évacuation des équipements vers des filières de valorisation ou d'élimination autorisées
  - Nettoyage complet du site ; les produits issus de ces opérations seront éliminés conformément à la réglementation en vigueur.
- IPP prendra toutes les dispositions nécessaires pour que le site soit laissé dans un état tel qu'il ne s'y manifeste aucun danger et inconvénient pour la santé publique et l'environnement
  - Une étude des sols sera réalisée et dans le cas où les résultats traduiraient une pollution des sols et/ou des eaux souterraines dues à l'activité d'IPP, toutes les mesures nécessaires pour retrouver la qualité initiale des sols et/ou des eaux souterraines seront prises.

**DELIBERE :**

- Rendre un avis favorable sur la remise en état du site en cas d'arrêt définitif de l'entreprise tel qu'il est proposé.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Pour extrait certifié exact, Le Maire, Arnaud LEVITRE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700082-20210629-N1062021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2021

Affichage : 05/07/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

